



MAIRIE

42330 CUZIEU

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2021

Le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni le lundi 12 avril 2021 à 20 heures en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Jean-François RASCLE, Maire.

Date de la convocation du conseil municipal : 06 avril 2021

Présents : Jean-François RASCLE - Ghislaine GARNIER - Vincent GRANJON- Laila GAUTHIER- Gérard LECLERCQ - Joelle JULLIEN -Christian TORRON - Marie-Josée GUBIEN- Philippe BOULOUMIÉ - Bruno SAUVIAC- Véronique MOUNIER- Christine VAN LANDER- Céline KNAP- Richard TISSEUR- Nadège JACHEZ- Lucie TEPPE DUPELOT- Cédric PASSOS-Vincent CLAPEYRON

Excusé : Ivann LECOURT (pouvoir à Ghislaine GARNIER)

Secrétaire de séance : Ghislaine GARNIER

APPROBATION COMPTE RENDU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal du 08 mars 2021 est approuvé.

DECISIONS PRISES PAR DELEGATION - DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER

NUMERO	DATE DE LA DEMANDE	ADRESSE	SURFACE	NATURE DU BIEN
2021/04	08/03/2021	Route de Montrond	390m ²	Maison
2021/05	25/03/2021	Chemin du Moulin	768m ²	Maison et terrain
2021/06	01/04/2021	Chemin du Moulin	923m ²	Maison et terrain

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE 2020- N° 20210401

Vu le Code général des collectivités territoriales,
 Vu le Code des communes, et notamment ses articles R.241-14, R 241-15,
 Vu l'adoption par le conseil municipal du budget primitif de l'exercice 2020,
 Vu le compte administratif de l'exercice 2020 présenté dont les résultats globaux s'établissent ainsi qu'il suit, hors restes à réaliser :

LIBELLES	Fonctionnement Dépenses	Fonctionnement Recettes	Investissement Dépenses	Investissement Recettes
Résultats clôture 2019		455 722.33	-27 743.34	
Part affecté à l'investissement		108 748.84		
Opérations 2020	681 088.74	799 942.67	176 730.52	186 971.36
Résultat de l'année	Excédent Fonct. : 118 853.93		Excédent Inv. : 10 240.84	
Résultat de clôture	Excédent Fonct. : 465 827.42		Déficit Inv. : 17 502.50	

Les restes à réaliser dépenses s'élèvent à 81 973.82 € et les restes à réaliser recettes s'élèvent à 7 000 €.
 Monsieur le Maire ne participe pas au vote.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE le compte administratif 2020 de la commune tel qu'énoncé ci-dessus.

APPROBATION COMPTE DE GESTION COMMUNE 2020- N° 20210402

Le conseil municipal, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Oùï et délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

DECLARE que le compte de gestion de la commune dressé, pour l'exercice 2020, par le receveur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

AFFECTATION RESULTATS – N° 20210403

Monsieur le Maire rappelle les résultats du Compte Administratif 2020 qui s'établissent comme suit :

Résultat de fonctionnement cumulé **excédent de 465 827.42 €**,

Résultat d'investissement cumulé **déficit de 17 502.50 € hors restes à réaliser**.

Les restes à réaliser dépenses d'investissement sont de 81 973.82 € et les restes à réaliser recettes d'investissement sont de 7 000 €.

Monsieur le Maire propose d'affecter les résultats comme suit, afin de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement :

<u>En investissement</u>	Recettes	Article 1068 : 92 476.32 €
<u>En fonctionnement</u>	Recettes	Article 002 : 373 351.10 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE la proposition de Monsieur le Maire,

DONNE TOUT POUVOIR à Monsieur le Maire pour donner suite à cette délibération.

TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2021 – N° 20210404

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'état 1259 de notification des taux d'imposition des taxes directes locales :

Taxes foncières bâties

Taux de 31.47 % produit attendu 396 207 €

Taxes foncières non bâties

Taux de 34.15 %, produit attendu 22 641€

Monsieur le Maire propose les simulations suivantes :

Taxe foncière sur bâti :

Taux de 31.63% produit attendu 396 222 €

Taxe foncière sur non bâti :

Taux de 34.32% produit attendu 22 754 €

Ou

Taxe foncière sur bâti :

Taux de 31.79 % produit attendu 400 236 €

Taxe foncière sur non bâti :

Taux de 34.49% produit attendu 22 867 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

DECIDE, à la majorité (16 voix pour) d'augmenter le taux 2021 comme suit ,

Taxe foncière sur bâti :

Taux de 31.79 % produit attendu 400 236 €

Taxe foncière sur non bâti :

Taux de 34.49% produit attendu 22 867 €

DONNE TOUT POUVOIR à Monsieur le Maire pour donner suite à cette délibération.

VOTE DU BUDGET COMMUNAL – N° 20210405

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le budget primitif 2021 qui peut se résumer comme suit :

BUDGET 2021	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
COMMUNE	1 182 157.10	1 182 157.10	641 081.52	641 081.52

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE le budget primitif 2021 de la commune arrêté comme ci-dessus,

DONNE TOUT POUVOIR à Monsieur le Maire pour donner suite à cette délibération.

CREATION CONSEIL MUNICIPAL ENFANTS –N° 20210406

Monsieur le Maire présente le travail de la commission affaires scolaires qui propose la mise en place d'un conseil municipal enfants (CME).

Ce CME aura pour objectif de favoriser la participation citoyenne dès le plus jeune âge et l'apprentissage de la démocratie.

D'un point de vue juridique, aucune loi ne vient règlementer la création d'un CME. Sa création relève de plein droit de l'autorité municipale.

Monsieur le Maire invite l'assemblée à se prononcer sur la mise en place d'un conseil municipal enfants.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE la mise en place d'un conseil municipal d'enfants,

DONNE TOUT POUVOIR à Monsieur le Maire ou à son représentant pour donner suite à cette délibération.

Questions diverses

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que :

- Un radar pédagogique a été installé temporairement sur la Route de St Galmier, les résultats sont en cours d'analyse.
- La cérémonie du 19 mars a été organisée en comité restreint conformément aux mesures sanitaires. Le déroulement de la cérémonie a été porté à la connaissance du Président de la FNACA.
- Conformément aux textes gouvernementaux, l'école a pu accueillir les enfants des personnels prioritaires
- Don du sang PROCHAINE COLLECTE LE 28 MAI.

Le maire,

Jean-François RASCLE

